

# vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 18 – Juin 2017

## Infos

### ✉ Mairie

📞 02.41.77.04.49

✉ contact@saint-augustin-des-bois.fr  
<http://www.saint-augustin-des-bois.fr>

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

### 🕒 Horaires d'ouverture

De 9h à 12h du lundi au vendredi

Samedis **10 et 24 juin 2017** de 9h à 12h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Permanence téléphonique de 14h à 17h du lundi au vendredi

### 📖 Bibliothèque

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

### 🕒 Horaires d'ouverture :

De 17h à 18h30 le mercredi

De 16h45 à 19 h le jeudi

De 10h30 à 12h le samedi

### Collecte des ordures ménagères :

Mercredis 14 et 28 juin 2017

### ☎ Numéros utiles

Urgences 112 - Samu 15 - Gendarmerie 17 - Pompiers 18

Médecin de garde 116 117 - Pharmacie de garde : 32.37



Suivez notre commune sur Facebook [www.facebook.com/saintaugustindesbois49/](http://www.facebook.com/saintaugustindesbois49/)

## Les espaces publics de Saint Augustin des Bois vers le zéro pesticide

Chers Augustinoises et Augustinois,

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités ne sont plus autorisées à utiliser des produits phytosanitaires en dehors des stades de foot et des cimetières. C'est un choix de santé public et environnemental qui ne va pas sans nécessiter des adaptations dans l'entretien de nos nombreux espaces publics. Afin de construire progressivement les solutions les plus adaptées, nous avons choisi de bénéficier d'un accompagnement, celui du CPIE Loire-Anjou qui a déjà accompagné plus d'une centaine de collectivités sur le sujet. Cet accompagnement sera financièrement soutenu par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Trois points à retenir sur ce travail engagé :

- Il ne se fera pas sans vous, votre regard, votre appréciation et votre implication.
- Il vous concerne aussi car demain ce sont les particuliers qui ne pourront plus utiliser de pesticides et nous avons demandé au CPIE de travailler aussi avec vous tous pour vos jardins.
- La commune voisine de Bécon a choisi aussi d'être accompagnée et nous mutualiserons des actions.

C'est un tournant que nous prendrons ensemble pour un cadre de vie différent, un environnement protégé ....et musical : rendez-vous à tous lors du Festival d'orgues de barbarie et de contes, rendez-vous conte, des fêtes des écoles, de la Fête de la musique, du festival de jazz pour en échanger !

Bonne lecture à tous et à toutes,

Virginie GUICHARD

**SANS PESTICIDES,  
ça coule de source !**



**Les pratiques d'entretien et de gestion des espaces publics ont évolué depuis quelques années et vont tendre vers le zéro pesticide dans les années à venir... pour l'eau, l'environnement et la santé de tous !**

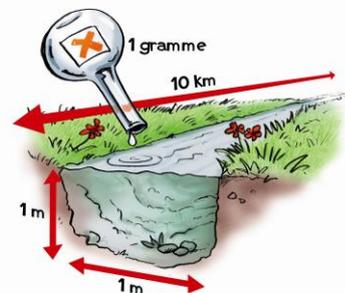
La commune de Saint Augustin des Bois a décidé de lancer un plan de gestion de l'herbe sur la voirie et les espaces verts communaux en 2017. En effet, la commune est bien consciente des effets négatifs des pesticides sur la qualité de l'eau de nos rivières et sur la santé des agents applicateurs.

## Pourquoi un tel engagement ?

La France est le 1er consommateur européen de produits phytosanitaires (environ 80 000 tonnes par an), et le 3ème mondial.

Le suivi de la qualité de l'eau en Maine et Loire démontre des taux de présence de désherbants trop élevés par rapport aux normes dans de nombreux cas.

**Le saviez-vous ? Un seul de gramme de matière active suffit à polluer 10 000 m<sup>3</sup> d'eau soit un fossé de 10 km de long !**



Si le monde agricole est le premier consommateur français, les collectivités et les particuliers sont souvent les consommateurs les moins informés et les plus à risque. De par la nature même des surfaces qu'ils désherbent ou désherbaient, très souvent imperméables et/ou connectées à un point d'eau (trottoirs bitumés, zones pavées, allées, fossés, pente de garage...), le risque de transfert des produits vers les cours d'eau et donc de pollution de ces derniers est augmenté. Les quantités de produits transférées par ruissellement sur ces surfaces peuvent être 30 à 40 fois plus importantes que sur une parcelle cultivée.

Cette présence fait peser une menace sérieuse sur les écosystèmes et la santé humaine et entraîne un surcoût pour la production d'eau potable (traitement au charbon actif).

## Et la loi dans tout ça ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il est interdit de traiter avec des pesticides les espaces verts et la voirie des collectivités.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il en sera de même pour les espaces des particuliers.

**Rappel à tous de l'arrêté « phyto 49 ». Il est interdit de :**

- Traiter à moins de 5 m des cours d'eau et plans d'eau
- Traiter à moins d'1 m des puits, mares sources et forages
- Traiter les caniveaux, les bouches d'égout, les fossés, les avaloirs et les bassins de rétentions d'eaux pluviales

## Comment s'en passer? Avec quelles méthodes ?

- En utilisant des **méthodes préventives** telles que le paillage (déchets verts, écorces, broyats) et l'utilisation de plantes couvre-sol (le millepertuis, le lierre, la petite pervenche,...). Ces solutions, simples et peu onéreuses, limitent la pousse au pied des plantations isolées et dans les massifs.
- En choisissant **des méthodes alternatives** qui suppriment le coût d'achat des herbicides mais exigent des travaux d'entretien réguliers. Le désherbage manuel, pratiqué principalement par binage, griffage, bêchage, rotofil ou balayage... et le désherbage mécanique (balayage mécanisé, brosses ou sabots rotatifs) ou thermique. La commune a d'ailleurs investi dans un nouvel outil.
- En **réaménageant des espaces** difficiles à entretenir sans pesticide, enherbement des espaces sablés ou suppression de certaines haies.

## Et vous, que pouvez-vous faire ?

La commune se veut exemplaire dans la réduction des pesticides, cependant la reconquête de la qualité de l'eau passe par une implication forte de chaque habitant donc :

- Changeons nos habitudes,
- Prenons le temps d'arracher les plantes indésirables sur nos trottoirs
- Acceptons ces plantes dans certains endroits pour la préservation de la biodiversité
- Prenons l'engagement de ne plus utiliser des pesticides dans nos jardins et nos maisons pour l'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi pour notre santé et celle de nos enfants.



LOIRE ANJOU

**Appel à candidats :** La commune va constituer un **groupe de réflexion** dans les prochaines semaines afin d'impliquer largement la population dans ces changements. Vous êtes passionnés par le jardin, les plantes sauvages, la nature en général, vous souhaitez participer à la vie communale, **rejoignez ce groupe en vous inscrivant en mairie.**

## Informations diverses

**Prochain bulletin municipal :** ATTENTION le prochain bulletin municipal **sera bimensuel** : Juillet/Aout 2017.

### Réunion à destination de tous les parents autour de l'enfance

Venez échanger sur le fonctionnement de la cantine, l'accueil périscolaire, les TAP (temps d'accueil postscolaire), la future aire de jeux et le retour du centre aéré **le jeudi 8 juin 2017 à 20h30 au centre polyvalent.**

**Aire de jeux :** les dernières formalités administratives sont en cours. Le lancement du financement participatif sera lancé sous peu (courant juin ou début juillet). Nous vous tiendrons informés. Ce projet va par ailleurs bénéficier de la réserve parlementaire d'une sénatrice de Maine et Loire : Corinne Bouchoux.

## Compte-rendu sommaire du conseil municipal du 9 mai 2017

Les comptes-rendus de séances des conseils municipaux sont disponibles sur le site Internet de la mairie rubrique « Municipalité ». Vous pouvez également vous adresser à l'accueil de la mairie.

### Prochain conseil : le mardi 13 juin à 20h30 à la salle annexe de la mairie

#### Adhésion au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Loire Anjou-Accompagnement dans la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'herbe communal

Présentation par Monsieur Vincent MAHÉ, Directeur adjoint du CPIE Loire Anjou de cette association qui agit dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Un accompagnement est proposé à la commune avec pour objectif de réduire l'utilisation des pesticides et la quantité de déchets verts en engageant des plans de désherbage et des plans de gestion différenciée. La démarche proposée par le CPIE intégrant la conception d'un plan de gestion différenciée, la formation des élus et agents et la sensibilisation des habitants

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'adhérer au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire Anjou et ainsi de bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour être en conformité avec la loi et trouver des solutions pour gérer les espaces publics en zéro phyto,
- De proposer Jessica Lebrun-Chevrier, conseillère en charge notamment de la communication, de la vie économique et membre de la commission environnement de la CCVHA, comme représentante de la commune auprès du CPIE
- De valider l'accompagnement de 3 années par le CPIE pour la mise en œuvre et le suivi du plan de gestion de l'herbe
- D'autoriser Madame la Maire à solliciter l'Agence de l'eau Loire Bretagne afin de demander une subvention à hauteur de 60 % du montant total (12 925,00 €) de la prestation liée à la mise en œuvre du plan de gestion de l'herbe, et à signer tout document s'y rapportant. Le coût net sur 3 ans pour la commune s'élèverait ainsi à 5 170 €.

#### Vote des subventions 2017 aux associations

Il est constaté une certaine stabilité en dehors de 3 demandes de subventions exceptionnelles. Toutes les subventions sont votées à l'unanimité.

**Subventions annuelles :** Tableau ci-contre

**Subventions exceptionnelles :**

Contribution financière aux voyages scolaires organisés cette année à Piriac et à la Tranche sur Mer. Participation à hauteur de 35 euros par enfant concernés, soit 19 élèves de l'école privée Ste Monique et 56 élèves de l'école publique Albert Jacquard. Ces subventions exceptionnelles seront versées aux associations de parents d'élèves (OGEC et APE) en complément des subventions de fonctionnement.

Dans le cadre du Festival « Orgues de Barbarie et contes » qui se déroulera le 3 et 4 juin 2017, l'association support, St O se bouge, a bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 3625,00 €.

Subventions de fonctionnement 2017	
ADMR - canton de St Georges	200 €
APE	300 €
Amis de St Augustin	250 €
Association des conciliateurs judiciaires de la cour d'Appel d'Angers	100 €
Don du sang	100 €
Familles rurales	150 €
Football Club Bécon-St Augustin	260 €
GIC de la Coudre	50 €
OGEC	300 €
Restos du Cœur	100 €
Association de prévention routière	100 €

#### Mise à disposition de parcelles communales aux agriculteurs pour fauchage

Deux exploitations agricoles ont répondu à la sollicitation de la commune pour la mise à disposition de parcelles communales. La répartition a été faite. Il s'agit d'un prêt temporaire pour usage agricole avec fauchage des parcelles en contrepartie. Ces mises à disposition varient selon les parcelles entre une à deux années.

**Intervention de la brigade volante administrative de la CCVHA :** Une agent de la CCVHA viendra renforcer le service administratif de la mairie plusieurs après-midi à compter du 10 mai 2017 pour rattraper le retard accumulé notamment en comptabilité dû entre autres à la migration des postes informatiques, à l'établissement du budget qui fut particulièrement complexe cette année suite à la fusion, et à la mise en œuvre de dossiers prioritaires (élections, PLU...).

## Mémento

### **Elections législatives 2017**

Les dimanches **11 et 18 juin** prochains se dérouleront les élections législatives. Une **pièce d'identité doit obligatoirement être présentée** au moment du vote par l'électeur, même si celui-ci est connu des responsables du bureau de vote.

Le bureau de vote se tiendra **de 8h à 18h** dans la salle annexe de la mairie.

**Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent le jour du vote, vous avez la possibilité de voter par procuration.** Pour cela, vous aurez à remplir le formulaire Cerfa n° 14952\*01 (disponible en ligne et en gendarmerie) et à vous rendre en gendarmerie, muni d'une pièce d'identité, pour finaliser votre demande. N'attendez pas le dernier moment !

### **Bibliothèque**

Histoires en vadrouille « Loup y es-tu ? » le samedi 17 juin à 10h à la bibliothèque. Pour les enfants de 3 à 10 ans et pour toutes les oreilles. Gratuit.

**Des bénévoles** sont recherchés pour participer au **nettoyage de l'église le 14 juin à partir de 9h**. Merci de vous faire connaître auprès d'Yvette Lebrun.

### À Saint Augustin

#### Festival "Si l'orgue de barbarie m'était conté"

Saint-Augustin-des-Bois sera en fête, **les 3 & 4 juin 2017** avec la venue de toute la France, de Belgique et de Suisse, de 22 chanteurs et leurs orgues de barbarie, ainsi que de 7 conteurs qui animeront gratuitement notre village durant deux jours. Suite à l'animation qui a été proposée mardi 23 mai aux élèves des deux écoles, **les rues, les squares de St Augustin seront décorés par les dessins des enfants qui sont invités à venir chanter dimanche à 18h pour le grand final avec la chanson "On écrit sur les murs" accompagnés bien sûr à l'orgue de barbarie!**

Venez nombreux profiter de ce bel évènement unique en Anjou ! **Pensez à réserver pour la soirée spectacle du samedi au 02.41.39.97.27**

#### Festival **Rendez-vous conte !**

Spectacle « Princesse Mode d'emploi » (Elisabeth Troestler)

**Vendredi 9 juin à 21 h**, salle polyvalente de Saint Augustin des Bois.

Tarif : 3 €. Dès 7 ans.

Une conférence-contée pour répondre à toutes les questions que vous vous posez sur les princesses, entre le quotidien et le fantastique...

**Réunion gratuite d'information et de soutien à l'allaitement maternel**, organisée par **La Leche League**, **samedi 10 juin de 10h à 12h** à la MCL. (Petit déjeuner à 9h30).

**Fête des Familles de l'école Ste Monique le samedi 10 juin à partir de 11H**, ouvert à tous ceux qui souhaitent visiter l'école, rencontrer l'équipe enseignante, le bureau de l'OGEC et découvrir les temps forts de l'année.

#### **Les Ailes Andégaves**

42 baptêmes de Doudous effectués le Samedi 13 Mai. Nous remercions les parents et enfants pour leur participation et ce succès. **Samedi 17 Juin**, nous volerons **du matin jusqu'à la nuit** pour notre « Jour le plus long ». Profitez-en pour vous essayer au pilotage en double commande sur nos appareils écoles.

Notre terrain est situé le long de la route de Saint-Germain-des-Prés, à environ 2 km du bourg sur votre gauche.

Philippe Lamisse, Président « Les Ailes Andégaves ».

<http://ailesandegaves.wifeo.com>

### Près de chez nous

#### **Olympique Bécon-Villemoisan-Saint Augustin**

Journée découverte du Football, pour les garçons et les filles de 5 à 12 ans : le mercredi 7 et 14 Juin 2017 au stade de Bécon les Granits.

- De 13H30 à 15H, enfants né(e)s en 2011 et 2012. - De 15H30 à 17H, enfants né(e)s en 2009 et 2010.

- De 14H à 15H30, enfants né(e)s en 2007 et 2008. - De 16H à 17H30, enfants né(e)s en 2005 et 2006.

Pour plus d'informations contact : BRISEBOURG Simon au 06 12 51 92 34. Merci de venir avec des affaires sportives et une gourde. En présence de nos éducateurs, l'OBVA te propose de participer à un après-midi « portes ouvertes » pour te faire découvrir les joies du foot. Au programme, accueil des participants, ateliers (exercices, rencontres...), réponse aux questions des parents. [www.obva.footeo.com](http://www.obva.footeo.com)

Festival « **Rendez-vous conte !** » : spectacle « **La Vache des Orphelins** » (Rachid Akbal) le **samedi 10 juin à 16 h**, au Chevalement à La Pouëze. Tarif : 3€. Dès 5 ans (en cas de pluie, repli à la Maison pour tous)

Un conte initiatique, venu tout droit de la montagne kabyle, pour apprendre à grandir.

#### **Vide grenier Familles Rurales dimanche 18 juin de 8h à 18h**

En extérieur : derrière la salle de sport. 7€ les 3 mètres linéaires. Restauration possible sur place.

Démonstration Zumbakids à 11h00 et 16h30.

Renseignements et réservation auprès de Mme CATHERINE Danielle 06 75 74 11 03 ou 09 67 46 40 51

#### **Fête de la musique**

**Vendredi 23 juin à partir de 19h** : concerts gratuits à l'occasion de la fête de la musique organisée par l'association St Ô se bouge.

Marché nocturne, bar et restauration sur place. <https://www.facebook.com/stosebouge/>

#### **Fête de l'école Albert Jacquard le samedi 24 juin.**

Spectacle des enfants à 14h. Stands jeux à partir de 15h. Vin d'honneur à 18h.

**Kermesse de l'école Ste Monique le dimanche 2 juillet**, célébration à l'église à 11H, pique-nique, spectacle à 14H30, puis divers activités : poney, château gonflable, tir à la carabine, tombola, pêche à la ligne, maquillage, bar, confiseries...

**Vie paroissiale** : messe à l'église de Saint-Augustin-des-Bois : **dimanche 8 juillet à 18h30**

#### **Collecte pour les sans-abris d'Angers.**

Vous avez pu lire dans le « vivre ensemble » de mai qu'un groupe d'Augustinois réunis à l'initiative de la Ligue des Droits de l'Homme et de St O Citoyens se mobilise pour venir en aide aux migrants. Ces citoyens et citoyennes ont décidé de se regrouper au sein d'un collectif.

Le collectif « Saint O solidarités » propose de collecter des produits d'hygiène, des vêtements et des aliments non périssables pour les personnes sans abri, migrants, sans domicile, et les personnes en grande précarité.

La collecte sera réalisée devant la supérette, le **samedi 17 juin de 8h30 à 12h00 et le dimanche 18 juin de 10h00 à 12h00**. Le fruit de cette collecte sera distribué lors de nos permanences devant le centre d'hébergement d'urgence d'Angers, situé rue Rouchy. Nous comptons sur votre générosité !

Nous serons également ravis de parler avec vous des actions de notre collectif citoyen.

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin (**Juillet/Août**), contactez-nous avant le **15 juin** par mail à

[communication@saint-augustin-des-bois.fr](mailto:communication@saint-augustin-des-bois.fr) ou à l'accueil de la mairie.



**Ne pas jeter sur la voie publique**